

Restrictions salariales du secteur public—Loi

Bien entendu, il ne fallait pas s'attendre à ce que les syndicats des chemins de fer entreprennent une campagne publique pour que les travailleurs du CP soient assujettis aux dispositions du programme. Mais chacun sait que les chemins de fer ont toujours joui d'excellentes relations de travail et avec la décision du gouvernement d'assujettir le CP aux dispositions du projet de loi, je n'ai pas le moindre doute que les syndicats de chemin de fer sauront respecter la loi comme il se doit.

Je suis également persuadé que tous les fonctionnaires touchés par le programme de restrictions salariales dans la fonction publique fédérale instauré par le bill C-124 reconnaîtront la nécessité de ce programme et son bien-fondé.

C'est parce que l'inflation gruge peu à peu le revenu réel des travailleurs que le gouvernement a décidé de prendre des mesures exceptionnelles afin de trouver une solution à ce fléau, solution qui inclut le programme de restrictions salariales dans le secteur public.

Nombreux sont les députés qui sont conscients de la gravité de la situation. C'est ainsi par exemple que le député de Rose-dale (M. Crombie) a indiqué sans équivoque vendredi dernier qu'il était d'accord avec le principe du plafonnement des hausses salariales, même s'il n'est pas d'accord avec les mesures restrictives concernant d'autres volets des négociations collectives.

Il reconnaît la nécessité de ces mesures extraordinaires, mais s'il n'en tenait qu'à lui, il réduirait considérablement la portée du programme d'austérité. Au lieu de la mesure simple et uniforme préconisée, il mettrait en place un programme extrêmement complexe qu'il serait difficile de faire appliquer. On peut se demander si ces propositions seraient accueillies favorablement par les personnes touchées par le projet de loi.

Pour ce qui est des propositions faites par les néo-démocrates, je crois que le secrétaire d'État (M. Regan) a résumé éloquemment la situation plus tôt cet après-midi en soulignant à ces mêmes députés néo-démocrates le problème que la défense des intérêts de leurs électeurs allait leur poser.

Tous ceux qui ont participé aux relations patronales syndicales au Canada, tant au niveau fédéral que provincial, savent que la négociation collective est la méthode la plus démocratique jamais conçue, dans une économie libre et en pleine expansion, en vue de protéger le revenu réel, de garantir de meilleures conditions de travail et de récompenser l'augmentation réelle de productivité par une hausse réelle de revenu. Cependant, en période de marasme économique, le Canada doit agir dans l'intérêt de tous, depuis le pensionné jusqu'au gagne-petit, depuis le travailleur non syndiqué qui ne peut pas exiger un salaire élevé sur le marché jusqu'au chômeur, depuis le directeur des exportations mêlé à une guerre des prix avec ses concurrents étrangers, jusqu'au travailleur dont l'emploi dépend de ce marché.

Un gouvernement responsable, à l'heure actuelle se doit de planifier au nom de tous les Canadiens. Dans ce bill, nous demandons à un groupe de Canadiens de faire un sacrifice à titre provisoire dans l'intérêt de tous les autres.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le discours du ministre du Travail (M. Caccia), qui m'a permis de comprendre pourquoi les ministériels qui siégeaient au comité permanent des prévisions budgétaires en général, auquel ce bill a été renvoyé aux fins d'étude, n'ont jamais fait appel à lui. Je puis comprendre pourquoi, depuis le

30 juin où le gouvernement a présenté ce bill jusqu'au 3 août, nous n'avons pas entendu parler du ministre du Travail. Je comprends maintenant pourquoi on ne peut plus considérer le ministre du Travail comme le défenseur des droits des travailleurs.

• (1710)

Le ministre s'est contenté de lire à la Chambre un discours qui a, de toute évidence, été préparé par quelqu'un d'autre pour défendre la position du gouvernement. Il a fait allusion dans son discours à la citation que nous avons utilisée deux ou trois fois au cours du débat. Elle est tirée d'une lettre que le ministre a adressée au *Globe and Mail*. Il y déclarait que le droit de grève constituait l'une des principales pierres angulaires d'une société démocratique et libre. Le ministre n'a pas dit la même chose aujourd'hui à la Chambre.

Nous lisons plus loin dans la lettre qu'il y a nettement place pour une coopération accrue entre les syndicats et les employeurs et que le Parlement avait confié au ministre du Travail la responsabilité de contribuer au développement et au maintien de bonnes relations. Mais le ministre a démontré aujourd'hui devant nous qu'il avait trahi les principes mêmes dont il parlait dans sa lettre au *Globe and Mail*. Le monde du travail ne peut plus avoir confiance en lui. Si le ministre veut garder une place au cabinet, il devrait en trouver une autre, car il ne mérite certes pas d'occuper celle qu'il a présentement. Il ne peut représenter le monde du travail.

M. Deans: Il faut choisir son camp, Charles.

M. Murphy: Il est aussi intéressant de noter que, depuis le 30 juin jusqu'à maintenant, le ministre n'a rien dit. Il a été tenu à l'écart du comité chargé d'étudier le projet de loi. Il ne s'est pas permis—ou d'autres de son parti ne lui ont pas permis—de venir répondre aux questions au sujet du bill.

Certains députés de la majorité nous ont dit que c'est de propos délibéré qu'on a gardé l'intervention du ministre du Travail pour la fin du débat de sorte qu'il ne puisse pas être interrogé et rendre des comptes aux membres élus de la Chambre.

Il est étonnant de constater que l'ancien ministre du Travail est intervenu plus tôt aujourd'hui et que c'est le secrétaire d'État (M. Regan) qui a prononcé le discours le plus marquant sur le projet de loi au nom du gouvernement.

M. Crosby: Vous appelez ça un discours marquant?

M. Murphy: Il est surprenant de constater que jusqu'à ce soir, le dernier jour du débat de ce que le gouvernement qualifie d'important projet de loi, de pierre angulaire de la planification économique pour les deux prochaines années, on n'ait pas confié à l'actuel ministre du Travail la tâche de défendre la thèse du gouvernement. C'est probablement révélateur de ce qu'on pense du ministre du Travail. C'est une condamnation. On donne à entendre de la sorte que le ministre n'a pas la compétence voulue pour accomplir la tâche pour laquelle l'a nommé à ce poste le premier ministre (M. Trudeau).

Dans sa brève intervention, le ministre du Travail a parlé de la gravité de la situation économique actuelle. Il a fait allusion à la situation extraordinaire dans laquelle se trouvent les Canadiens. Il a raison. C'est ce que nous répétons depuis le début de ce débat, et c'est ce qu'affirment mon chef et d'autres